

Proposition de conclure une convention-programme entre l'Office fédéral de l'environnement OFEV et le Canton de Berne pour la création et la gestion du parc naturel régional Chasseral

(art. 19, al. 3, de la loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités, LSu; RS 616.1)

Convention-programme entre l'OFEV et le Canton de Berne

Domaine: Nature et paysage, parcs d'importance nationale
(art. 23k de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection
de la nature et du paysage, LPN; RS 451)

Durée: 01.01.2008–31.12.2011

Objectifs: 1. Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et
du paysage.
2. Renforcement des activités économiques axées sur le dévelop-
pement durable.
3. Sensibilisation et éducation à l'environnement.
4. Management, communication et garantie territoriale.

Contribution de la Confédération: 988 000 Fr.

Crédit d'engagement n° V0143.00 Nature et paysage 2008–2011 de la Confédération

Voies de droit

Quiconque est particulièrement atteint par la proposition de conclure une convention-programme ou qui a un intérêt digne de protection à voir cette proposition modifiée peut requérir une décision sujette à recours auprès de l'Office fédéral de l'environnement, 3003 Berne, dans les 30 jours suivant la publication, conformément à l'art. 19, al. 3, LSu.

Toute personne intéressée peut consulter le dossier complet y compris les annexes dans le même délai, après s'être annoncée par téléphone, auprès de l'Office fédéral de l'environnement, coordination centrale RPT, Papiermühlestrasse 172, 3063 Ittigen, tél. 031 324 78 54, ou auprès le canton de Berne, Pierre Mosimann, unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, Postfach, 2560 Nidau, tél. 032 329 88 03 et le canton de Neuchâtel, service de l'économie, Département de l'économie, République et canton de Neuchâtel, Rue de la Collégiale 12, Château, 2001 Neuchâtel, tél. 032 889 48 17.

28 octobre 2008

Office fédéral de l'environnement

**Proposition de conclure une convention-programme entre l'Office fédéral de
l'environnement OFEV et le Canton de Berne pour la création et la gestion du parc naturel
régional Chasseral**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.10.2008
Date	
Data	
Seite	7803-7803
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 229

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.